

Conditions Générales de Vente d'INCA SA

1. Champ d'application

Les présentes Conditions Générales de Vente (ci-après « CGV ») sont applicables à toutes les ventes de marchandise faites par INCA SA à l'acheteur.

Les CGV font partie intégrante de la commande conclue avec l'acheteur et priment toutes autres conditions générales de l'acheteur. Le traitement de la commande est subordonné à l'acceptation, par l'acheteur, des présentes conditions générales (CGV).

INCA SA ne reconnaît les conditions générales d'un acheteur que si elle les a expressément acceptées en tant que telles par écrit.

Les CGV peuvent être modifiées en tout temps par INCA SA, sans préavis, sauf pour les commandes en cours. Les modifications ne sont valables que sous la forme écrite. Il incombe à l'acheteur, en cas de commande ultérieure, de s'informer régulièrement du contenu et des éventuelles modifications des présentes conditions générales.

2. Prix

Sauf stipulation contraire, les prix s'entendent nets, au départ de l'usine, emballage compris, en francs suisses librement disponibles, et sans déduction d'aucune sorte.

Tous les frais accessoires, tels que par exemple les taxes (TVA, frais de douane, etc.), les frais de transport, d'assurance, de permis d'exportation, de transit et d'importation, ainsi que d'autres autorisations et certifications sont à la charge de l'acheteur.

INCA SA se réserve le droit d'adapter ses prix notamment en cas de modification des salaires ou des prix des matériaux entre le moment de l'offre et celui de l'exécution des obligations prévue au contrat.

Nos prix incluent les frais d'emballage. Cependant, en cas de demande particulière, INCA SA se réserve le droit d'ajouter des frais supplémentaires.

3. Quantité minimale de commande

La quantité minimale de commande (MOQ) est fixée à 50 boîtes complètes, soit 100 demi-boîtes (100 pièces).

Pour toute commande inférieure à cette quantité minimale, un forfait de CHF 50.- sera appliqué au titre des frais de traitement des petites commandes.



4. Confirmation, annulation ou modification d'une commande

La confirmation d'une commande implique la production de la marchandise. L'acheteur est donc tenu de la vérifier attentivement. En l'acceptant, l'acheteur s'engage implicitement à régler la facture correspondante.

Toute modification de commande doit être approuvée au préalable par INCA SA.

Toute annulation de commande par l'acheteur requiert l'accord écrit d'INCA SA. En cas d'annulation acceptée, l'acheteur supporte l'ensemble des coûts déjà engagés par INCA SA (notamment matières premières, production en cours ou achevée, emballages spécifiques), ainsi qu'une participation équitable aux frais administratifs. La marchandise déjà produite au moment de l'annulation est due et facturée dans son intégralité.

Par ailleurs, INCA SA se réserve le droit d'effectuer des livraisons partielles pour pallier un retard de livraison.

5. Résiliation ou différé de la prestation en cas de force majeure et circonstances exceptionnelles

En cas de force majeure ou de circonstances exceptionnelles indépendantes de sa volonté, INCA SA se réserve le droit de résilier le contrat à tout moment avec effet immédiat ou de différer la fourniture de sa prestation tant que durent ces événements et leurs effets, et ce, sans que l'acheteur puisse prétendre à une indemnité ou une réparation quelconque.

Par force majeure et circonstances exceptionnelles, on entend les catastrophes naturelles, épidémiques, mesures prises par les autorités, émeutes et tout autre événement imprévisible, inévitable et grave qui perturbent la réalisation des obligations contractuelles de INCA SA à l'égard de l'acheteur.

6. Délais de livraison

A défaut d'accord contraire entre INCA SA et l'acheteur, le terme du délai de livraison correspond au jour de départ (sortie) de la marchandise vendue de l'usine de INCA SA, à destination de l'acheteur.

Les délais de livraison ne sont plus garantis en cas de force majeure et circonstances exceptionnelles, y compris des grèves, que ces événements interviennent chez INCA SA ou chez ses fournisseurs ; ces dérangements n'engagent en aucun cas la responsabilité de INCA SA.

Le dépassement des délais de livraison ne donne à l'acheteur ni le droit d'annuler la commande, ni celui de présenter une demande en dommages et intérêts ni toute autre indemnité.

7. Expédition

Dès la sortie physique de la marchandise de l'usine de INCA SA, tous les risques incombent à l'acheteur (EXW Incoterms 2020).

8. Conditions de paiement

Pour les clients suisses, le délai de paiement est de 30 jours net. Pour le reste du monde, un paiement d'avance est exigé. La marchandise est expédiée à réception du règlement.

Le montant exact stipulé sur notre facture doit parvenir sur notre compte bancaire. Les éventuels frais bancaires sont à la charge de l'acheteur.

En cas de retard de paiement, un intérêt moratoire de 5 % l'an est dû dès l'échéance, sans qu'un rappel soit nécessaire. Des frais de rappel de CHF 20.- peuvent être facturés dès le deuxième rappel.

Si la facture demeure impayée après le troisième rappel, INCA SA se réserve le droit de bloquer le compte de l'acheteur, de refuser ses commandes futures ou de n'accepter toute nouvelle commande que contre prépaiement. INCA SA peut en outre suspendre les livraisons en cours et déclarer immédiatement exigibles toutes les créances ouvertes envers l'acheteur.

9. Adéquation du produit à l'usage prévu

Il incombe à l'acheteur de vérifier, avant la commande, que la marchandise choisie (notamment la matière, ses propriétés antistatiques éventuelles et ses dimensions) est adaptée à l'usage qu'il projette et conforme aux exigences légales et réglementaires applicables à son activité. Les indications techniques fournies par INCA SA ne dispensent pas l'acheteur de ses propres contrôles et essais.

10. Garantie, avis de défaut éventuel, réclamations et retours

INCA SA garantit à l'acheteur que les produits/la marchandise correspondent aux critères de qualité décrits, qu'ils sont exempts de défaut affectant leur valeur ou leur aptitude à répondre à l'usage prévu.

Les réclamations quant à des défauts immédiatement décelables (non-conformité) ne sont acceptées que si elles sont notifiées par écrit dans un délai de deux semaines après réception de la livraison. Toute réclamation doit être motivée et accompagnée de pièces justificatives. A défaut d'une réclamation dans le délai, la livraison est considérée comme acceptée par l'acheteur.

En cas de défaut avéré et annoncé dans les délais, INCA SA choisit, à sa libre appréciation, de remplacer la marchandise défectueuse, de la réparer ou d'établir un avoir

correspondant. Toute autre prétention de l'acheteur, notamment la résolution de la vente, la réduction du prix ou des dommages-intérêts, est exclue dans les limites admises par la loi.

Tout retour doit être avant envoi approuvé par INCA SA. Tout colis renvoyé à INCA SA sans approbation préalable sera directement retourné à l'acheteur, à ses frais.

En cas de retour de marchandise résultant d'une erreur de commande imputable à l'acheteur, des frais de remise en stock de CHF 1.- par pièce seront appliqués, pour autant qu'INCA SA accepte le retour et que celui-ci soit annoncé dans le délai de deux semaines après réception de la livraison. Les frais de renvoi de la marchandise sont à la charge de l'acheteur.

11. Responsabilité

Dans les limites admises par la loi, la responsabilité d'INCA SA est exclue pour les dommages indirects ou consécutifs, tels que la perte de production, la perte de gain, la perte de commandes ou les prétentions de tiers.

En tout état de cause, la responsabilité d'INCA SA est limitée, toutes causes confondues, au montant de la commande concernée. Ces limitations ne s'appliquent pas en cas de dol ou de faute grave d'INCA SA, ni aux dommages corporels.

12. Outillages et moules

Les moules, outillages et équipements développés ou utilisés par INCA SA pour la production restent la propriété exclusive d'INCA SA, même si l'acheteur a participé à leur coût, sauf convention écrite contraire. La participation éventuelle de l'acheteur aux frais d'outillage ne lui confère aucun droit sur l'outillage lui-même ni aucune exclusivité, sauf accord écrit contraire.

13. Données personnelles

Dans le cadre du traitement des demandes de l'acheteur, INCA SA est amené à traiter des données personnelles telles que le nom et le prénom des employés de l'acheteur. INCA SA traite ces données uniquement dans l'objectif de satisfaire ses engagements contractuels à l'égard de l'acheteur et s'engage à ne pas divulguer celles-ci à des tiers. INCA SA et l'acheteur rendent attentifs leurs collaborateurs à la protection des données.

14. Réserve de propriété

INCA SA reste propriétaire de la livraison entière jusqu'à réception du paiement complet.

L'acheteur est tenu de participer à toutes les mesures nécessaires à la protection du titre de propriété d'INCA SA; en particulier, dès la conclusion de la commande, il autorise INCA SA à faire inscrire la réserve de propriété dans le registre public, les livres ou autres documents similaires, conformément aux lois du lieu de destination, et à remplir toutes les formalités nécessaires, aux frais de l'acheteur.

Pendant la durée de la réserve de propriété, l'acheteur maintiendra en l'état la livraison et l'assurera en faveur d'INCA SA contre le vol, le bris, le feu, l'eau et autres risques, à ses propres frais. En outre, il prendra toute mesure appropriée pour empêcher toute atteinte au droit de propriété d'INCA SA.

15. Compensation et cession

L'acheteur ne peut compenser les créances d'INCA SA qu'avec des prétentions reconnues par écrit par INCA SA ou constatées par un jugement entré en force. La cession par l'acheteur de droits ou d'obligations découlant du contrat requiert l'accord écrit préalable d'INCA SA.

16. Dispositions diverses

Si une disposition des présentes CGV devait s'avérer nulle ou inapplicable, en tout ou en partie, la validité des autres dispositions n'en serait pas affectée. La disposition concernée sera remplacée par une disposition valable s'en approchant le plus possible du point de vue économique.

Les présentes CGV sont établies en français et traduites en anglais. En cas de divergence entre les deux versions, la version française fait seule foi.

17. Règlement des différends, for judiciaire et droit applicable

En cas de différends à propos des présentes CGV ou pour tout autre litige qui pourrait survenir entre l'acheteur et INCA SA au sujet de leurs relations contractuelles et commerciales, l'acheteur et INCA SA s'engagent à tenter de les résoudre à l'amiable avant toute démarche judiciaire.

A défaut de solution amiable, le for exclusif est à 2300 La Chaux-de-Fonds (Suisse). Aussi, tous litiges qui pourraient survenir entre l'acheteur et INCA SA au sujet de leurs relations contractuelles et commerciales, de même que par rapport aux présentes CGV, seront soumis aux tribunaux civils ordinaires du canton de Neuchâtel (Suisse), plus précisément au Tribunal régional des Montagnes et du Val-de-Ruz, le recours au Tribunal cantonal neuchâtelois et au Tribunal fédéral suisse étant réservés.

Tant les litiges portant sur l'exécution ou l'interprétation des présentes CGV que tout autre litige qui pourrait survenir entre l'acheteur et INCA SA au sujet de leurs relations



contractuelles et commerciales sont soumises au droit suisse, à l'exclusion de tout droit étranger et de toute convention internationale.

La Chaux-de-Fonds, le 17 juillet 2026

General Terms and Conditions of INCA SA

1. Scope

These general terms and conditions (hereinafter "GTC") apply to all sales of goods by INCA SA to the purchaser.

The GTC are an integral part of the order concluded with the purchaser and take precedence over all other general terms and conditions of the purchaser. Processing of the order implies the buyer's acceptance of these General Terms and Conditions (GTC).

INCA SA will only recognize a purchaser's terms and conditions if it has expressly accepted them as such in writing.

The GTC may be modified at any time by INCA SA, without prior notice, except for current orders. Modifications are only valid in written form. It is the responsibility of the purchaser, in the event of a subsequent order, to regularly inform himself/herself of the content and possible modifications of these general terms and conditions.

2. Price

Unless otherwise agreed, prices are net, ex works, including packaging, in freely available Swiss francs, without deductions of any kind.

All ancillary costs, such as taxes (VAT, customs duties, etc.), transport, insurance, export, transit and import permits, as well as other authorizations and certifications, shall be borne by the purchaser.

INCA SA reserves the right to adjust its prices in particular in the event of changes in wages or material prices between the time of the offer and the time of performance of the obligations under the contract.

Our prices include packaging costs. However, for special request or actions, INCA SA reserves the right to add additional costs.

3. Minimum order quantity

The minimum order quantity (MOQ) is set at 50 complete boxes, i.e. 100 half-boxes (100 pieces).

For any order below this minimum quantity, a flat fee of CHF 50.- will be charged to cover the processing costs of small orders.



4. Confirmation, cancellation or modification of order

The confirmation of an order implies the production of the goods. The buyer is therefore required to check it carefully. By accepting it, the buyer is implicitly committed to paying the corresponding invoice.

Any change to an order must be approved in advance by INCA SA.

Any cancellation of an order by the purchaser requires the written consent of INCA SA. If a cancellation is accepted, the purchaser shall bear all costs already incurred by INCA SA (in particular raw materials, work in progress or completed, specific packaging), as well as a fair contribution to administrative costs. Goods already produced at the time of cancellation remain due and will be invoiced in full.

Furthermore, INCA SA reserves the right to make partial deliveries to make up for any delay in delivery.

5. Termination or postponement of service in the event of force majeure or exceptional circumstances

In the event of force majeure or exceptional circumstances beyond its control, INCA SA reserves the right to terminate the contract at any time with immediate effect or to postpone the provision of its services for as long as such events and their effects last, without the purchaser being entitled to claim any compensation or indemnity whatsoever.

Force majeure and exceptional circumstances are understood to mean natural disasters, epidemics, measures taken by the authorities, riots and any other unforeseeable, unavoidable and serious event which disrupts the fulfilment of INCA SA's contractual obligations to the purchaser.

6. Delivery dates

In the absence of any other agreement between INCA SA and the purchaser, the delivery period shall end on the day on which the goods sold leave INCA SA's factory for the purchaser.

Delivery times are no longer guaranteed in the event of force majeure and exceptional circumstances, including strikes, whether such events occur at INCA SA or its suppliers; INCA SA shall not be held liable for such disruptions.

Exceeding delivery dates does not entitle the purchaser to cancel the order, to claim damages or any other compensation.



7. Shipping

As soon as the goods physically leave the INCA SA factory, all risks are transferred to the buyer (EXW Incoterms 2020).

8. Terms of payment

For Swiss customers, the payment term is 30 days net. For the rest of the world, payment in advance is required. Goods are dispatched upon receipt of payment.

The exact amount mentioned on our invoice must reach our bank account. Any bank charges are the responsibility of the buyer.

In the event of late payment, default interest of 5% per annum shall be due from the due date, without any reminder being necessary. Reminder fees of CHF 20.- may be charged from the second reminder onwards.

If the invoice remains unpaid after the third reminder, INCA SA reserves the right to block the purchaser's account, to refuse future orders or to accept new orders only against prepayment. INCA SA may furthermore suspend current deliveries and declare all outstanding claims against the purchaser immediately due and payable.

9. Suitability for the intended use

It is the purchaser's responsibility to verify, before ordering, that the selected goods (in particular the material, any antistatic properties and the dimensions) are suitable for the intended use and comply with the legal and regulatory requirements applicable to the purchaser's business. Technical information provided by INCA SA does not release the purchaser from carrying out its own checks and tests.

10. Warranty, notice of defects, claims and returns

INCA SA warrants to the purchaser that the products/goods correspond to the quality criteria described, that they are free from defects affecting their value or their suitability for their intended use.

Complaints about immediately recognizable defects (non-conformity) will only be accepted if made in writing within two weeks of receipt of delivery. All complaints must be substantiated and accompanied by documentary evidence. If no complaint is received within this period, the delivery is deemed to have been accepted by the purchaser.

In the event of a proven defect notified within the applicable time limits, INCA SA shall, at its own discretion, either replace the defective goods, repair them or issue a corresponding credit note. Any other claim by the purchaser, in particular rescission of the sale, price reduction or damages, is excluded to the extent permitted by law.



Any return must be approved by INCA SA before sending. Any package returned to INCA SA without prior approval will be directly sent back to the buyer, at their expense.

In the event of a return of goods resulting from an ordering error attributable to the purchaser, a restocking fee of CHF 1.– per piece will be charged, provided that INCA SA accepts the return and that it is notified within two weeks of receipt of the delivery. The cost of returning the goods shall be borne by the purchaser.

11. Liability

To the extent permitted by law, INCA SA's liability is excluded for indirect or consequential damages, such as loss of production, loss of profit, loss of orders or third-party claims.

In any event, INCA SA's liability shall be limited, on all grounds combined, to the amount of the order concerned. These limitations do not apply in the event of intent or gross negligence on the part of INCA SA, nor to personal injury.

12. Tools and moulds

Moulds, tools and equipment developed or used by INCA SA for production remain the exclusive property of INCA SA, even if the purchaser has contributed to their cost, unless otherwise agreed in writing. Any contribution by the purchaser to tooling costs does not confer any right to the tooling itself nor any exclusivity, unless otherwise agreed in writing.

13. Personal data

INCA SA processes personal data, such as the first and last names of the purchaser's employees, in order to process the purchaser's requests. INCA SA processes such data solely for the purpose of fulfilling its contractual obligations to the purchaser and undertakes not to disclose such data to third parties. INCA SA and the purchaser shall ensure that their employees are aware of the importance of data protection.

14. Retention of property

INCA SA retains ownership of the entire delivery until full payment has been received.

The purchaser is obliged to participate in all measures necessary to protect the title of INCA SA; in particular, upon conclusion of the order, the purchaser authorizes INCA SA to enter the retention of title in the public register, books or similar documents, in accordance with the laws of the place of destination, and to complete all necessary formalities, at the purchaser's expense.

For the duration of the retention of property, the purchaser shall maintain the delivery in good condition and insure it in favour of INCA SA against theft, breakage, fire, water and



other risks, at its own expense. In addition, he shall take all appropriate measures to prevent any infringement of INCA SA's property rights.

15. Set-off and assignment

The purchaser may only set off claims of INCA SA against counterclaims which have been acknowledged in writing by INCA SA or established by a final court decision. The assignment by the purchaser of rights or obligations arising from the contract requires the prior written consent of INCA SA.

16. Miscellaneous provisions

Should any provision of these GTC be or become invalid or unenforceable, in whole or in part, the validity of the remaining provisions shall not be affected. The provision concerned shall be replaced by a valid provision which comes as close as possible to it from an economic point of view.

These GTC are drawn up in French and translated into English. In the event of any discrepancy between the two versions, the French version alone shall prevail.

17. Settlement of disputes, place of jurisdiction and governing law

In the event of any dispute concerning these GTC or any other dispute which may arise between the purchaser and INCA SA concerning their contractual and commercial relationship, the purchaser and INCA SA undertake to attempt to resolve such dispute amicably before taking any legal action.

In the absence of an amicable solution, the exclusive place of jurisdiction is 2300 La Chaux-de-Fonds (Switzerland). All disputes arising between the purchaser and INCA SA in connection with their contractual and commercial relationship, as well as in connection with these GTC, shall be submitted to the ordinary civil courts of the Canton of Neuchâtel (Switzerland), more specifically to the Tribunal régional des Montagnes et du Val-de-Ruz, with recourse to the Tribunal cantonal neuchâtelois and to the Swiss Federal Court being reserved.

All disputes arising from the execution or interpretation of these GTC, as well as any other dispute which may arise between the purchaser and INCA SA concerning their contractual and commercial relationship, are subject to Swiss law, to the exclusion of all foreign laws and international conventions.

La Chaux-de-Fonds, July 17th, 2026